



Attestation de compétences
Certificat de réalisation

FORMATION INITIALE CSE

DATE(S)

Les 19 et 20 septembre
et 2, 3 et 4 octobre 2024

LIEU

CCI DU CHER
Avenue d'Issoudun
18000 BOURGES

DURÉE

5 jours soit 35 heures

PUBLIC(S)

Salariés
Particuliers

OBJECTIFS

- » Apporter aux participants les connaissances nécessaires à une mise en œuvre de leurs attributions en matière de santé au travail

COMPÉTENCES VISÉES

- » Les connaissances essentielles dans le cadre des dispositions prévues par la loi
- » Le fonctionnement et les missions du CSE
- » Les outils et les méthodes de la démarche de prévention
- » L'évaluation des risques d'une situation de travail et la proposition des mesures de prévention
- » L'analyse d'un accident de travail et la proposition des mesures de prévention
- » La comparaison des documents et savoir les utiliser
- » L'évaluation des facteurs de risques psychosociaux
- » La communication et le dynamisme du CSE
- » L'amélioration de la prévention

MODALITÉS D'ACCÈS

- » Bulletin d'inscription
- » Questionnaire de positionnement
- » Convention de formation

EMPLOIS VISÉS

Optimisation des pratiques au quotidien



TAUX*

Taux de satisfaction	94,80%
Taux de certification	100%
Taux de rupture	<i>non concerné</i>
Taux d'insertion à 3 mois	<i>non concerné</i>
Taux d'insertion à 6 mois	<i>non concerné</i>
Taux de poursuite d'étude	<i>non concerné</i>

*Taux de satisfaction global des formations du parcours développement des compétences calculé en 2023

**ACCESSIBILITE
HANDICAP**

Etude des besoins spécifiques au cas par cas
Aide à la constitution des dossiers
Adaptations spécifiques.
Contactez notre référente handicap pour plus d'informations :



Nathalie BONNARD
nathalie.bonnard@cher.cci.fr
02 48 67 55 55

TARIFS

2 000€/personne (Net de TVA)
Possibilité de prise en charge par OPCO

CONTACTS
CCI FORMATION¹⁸

Diane HAPPE
Fadila EL MEZOUARI

cciformation18@cher.cci.fr | 02 48 67 80 64
CCI du cher - Avenue d'Issoudun
CS 70237 - BOURGES CEDEX

cher.cci.fr

PRÉREQUIS

Aucun

PÉDAGOGIES & MOYENS

- » Intervenants professionnels et issus du secteur
- » Participative et directement opérationnelle
- » Activité centrée sur les spécificités de l'entreprise
- » Distanciel possible si conditions l'exigent
- » Groupe de 5 à 12 personnes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- » Evaluation de l'acquisition des compétences via des mises en pratique et exercices pendant la formation.
- » Evaluation de la formation à chaud par chaque participant.
- » Evaluation à froid (entre 3 et 6 mois)
- » Evaluation par l'intervenant du groupe et de la bonne acquisition des compétences + réponse aux objectifs



PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION*

*Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salariés formés.

Les modules

Santé, Sécurité et conditions de travail

1. LA COMPOSITION DU CSE / LES MISSIONS SSCT

Les établissements concernés :

- Les principales situations
- L'effectif pris en compte

La représentation du personnel au CSE :

- La délégation du personnel
- La durée du mandat
- Les représentants de proximité
- Les heures de délégation
- Les activités non imputables

La Santé au travail :

- Les responsabilités de l'employeur
- Les principes de prévention
- Les missions Santé au travail du CSE
- La CSSCT

2. LE FONCTIONNEMENT DU CSE ET L'ARTICULATION AVEC LA CSSCT

L'organisation du CSE :

- Les membres avec voix délibérative
- Les membres avec voix consultative
- Les invités
- Le RSE
- Le référent harcèlement
- Les invités occasionnels

Le fonctionnement :

- Les réunions ordinaires et exceptionnelles
- L'ordre du jour
- Les délibérations
- Le vote du président
- Le secret professionnel
- Le procès-verbal

Les moyens :

- La personnalité civile
- Les moyens matériels
- Les moyens financiers
- La documentation et l'information
- La formation
- Le code du travail

3. LES ACTEURS ET LEUR RÔLE

Information et consultation :

- Un cadre et un délai précis
- Les consultations récurrentes
- Le rapport et le programme annuel de prévention
- Les bases de données économiques et sociales
- Les informations et consultations ponctuelles
- Les autres documents tenus à disposition

La protection des salariés et les moyens juridiques :

- La procédure d'alerte
- Le droit de retrait

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION*

*Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salariés formés.

L'obligation de l'employeur et la faute inexcusable :

- Les acteurs de la prévention
- Les appuis extérieurs
- Le médecin du travail
- L'Inspection du travail
- L'agent de la CARSAT
- Les organismes de contrôle, mesures, prélèvements...
- Le recours à l'expertise

La protection des membres du CSE :

- CSE et environnement

Repérer les risques et comprendre la démarche de prévention

1. LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

Identifier les risques :

- La notion de danger et de risque
- Les différents risques
- Les « nouveaux risques »
- Les troubles musculosquelettiques TMS
- Les risques psychosociaux RPS
- La pénibilité
- Les entreprises extérieures

Evaluer les risques :

- L'inventaire
- La cotation du risque
- Niveau de gravité (NG)
- Niveau d'exposition (NE)
- Niveau de maîtrise (NM)
- Niveau de risque résiduel (NRR)

Le document unique

2. ÊTRE ACTEUR DANS LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

La visite des locaux :

- Le cadre réglementaire
- L'objectif
- La composition de la délégation
- Les différents types de visite
- L'efficacité des visites
- Le compte rendu de visite

3. OBSERVER, ÉVALUER ET PROPOSER DES MESURES DE PRÉVENTION

La prévention et la protection :

- La démarche de prévention
- Sécurité intégrée
- Protection collective
- Protection individuelle (EPI)
- Autres mesures...

L'observation du travail :

- Interroger le travail
- Les interlocuteurs internes
- La technique d'entretien
- Observer le travail
- Travail prescrit
- Travail réel
- Analyser une situation de travail
- Les composantes d'une situation

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION*

*Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salariés formés.

Information et consultation :

- Un cadre et un délai précis
- Les consultations récurrentes
- Le rapport et le programme annuel de prévention
- Les bases de données économiques et sociales
- Les informations et consultations ponctuelles
- Les autres documents tenus à disposition

La protection des salariés et les moyens juridiques :

- La procédure d'alerte
- Le droit de retrait

4. COMPRENDRE LES ENJEUX ET LES CONSÉQUENCES DES AT/MP

Les accidents du travail et maladies professionnelles :

- Définitions générales
- Accident du travail
- Maladie professionnelle
- Accident de trajet
- Conséquences des AT/MP pour l'entreprise
- Le taux de cotisation
- Les coûts directs et indirects
- De l'incident à l'accident
- Quelques chiffres
- Déclarer un accident du travail

5. SAVOIR PARTICIPER À UNE ENQUÊTE

L'enquête accident :

- Le cadre de l'enquête
- Les différents types d'enquête
- La méthode
- Identifier un fait
- Recueillir les faits
- Dépasser les « a priori »

6. CONNAITRE LA MÉTHODE D'ANALYSE ET PROPOSER DES MESURES DE PRÉVENTION

L'arbre des causes :

- La méthodologie
- Analyser un accident
- Exploiter un dossier accident
- Cotation des mesures
- Suivi des dossiers

7. COMPRENDRE LES DOCUMENTS, CROISER LES INFORMATIONS, DONNER UN AVIS MOTIVÉ

Les documents à comparer :

- L'analyse du rapport annuel
- La présentation de l'entreprise
- Les principaux indicateurs
- Les faits saillants

Les moyens et actions :

- Le CSE
- La CSSCT

Les risques d'interférences :

- La coordination
- Les destinataires de l'information
- La circulation dans l'entreprise
- Le plan de prévention
- Le travail isolé
- Le protocole de sécurité
- Le PPSPS

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION*

*Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salariés formés.

8. PRENDRE EN COMPTE LES SALARIÉS PARTICULIERS

Les Services de Santé au Travail :

- Le médecin du travail
- Les services de santé au travail
- La surveillance médicale des salariés

Les salariés particuliers :

- Les femmes enceintes
- Les handicapés
- Les jeunes

9. INTÉGRER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS LE CHAMP D'INTERVENTION DU CSE

Sensibilisation du CSE aux nouveaux risques :

- Les RPS
- Définitions
- Les différents types de situations
- Les facteurs identifiés : Intensité du travail et temps de travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux au travail, conflits de valeurs, insécurité au travail, l'alerte à l'employeur, la démarche de prévention, les questions à creuser

Les addictions :

- La consommation de produits psycho actifs
- Les risques pour : l'utilisateur, l'entreprise, l'entourage
- Le rôle de chacun : direction, encadrement, médecin du travail, CSE et/ou CSSCT, Collègues

10. ETABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE

Proposer des actions :

- Mobiliser les personnes
- Créer une dynamique
- Le CSE et ses interlocuteurs
- Le CSE et la CSSCT
- Le CSE et les représentants de proximité
- Sortir des impasses
- Les phénomènes de blocage
- Les situations de conflits
- Les fausses solutions
- Identifier les causes d'une situation bloquée

Rechercher les solutions :

- Définir le problème
- Rechercher la bonne solution
- Faire accepter le changement
- Contrôler et évaluer

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION*

*Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salarié(e)s formée(e)s.

11. SAVOIR IMPULSER ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DE PRÉVENTION

Communiquer :

- Faire savoir et expliquer
- Les moyens de communication du CSE
- Créer un cercle vertueux
- Quelques clés de l'argumentation
- Les attentes de l'interlocuteur
- Les registres d'argumentation
- Construire un argumentaire
- Quelques clés pour s'exprimer clairement

Construire un projet CSE :

- Les étapes
- L'Objet
- L'état des lieux
- Les moyens, la communication
- La réalisation
- L'évaluation